



## Hypothèque abusive et fichage FICP

Par **Immochloms**, le **29/04/2021** à **06:05**

Bonjour

J'ai contracté un prêt auprès de la Société Générale. J'ai manqué quelques échéances et mon dossier est passé en contentieux. Le fichage FICP m'a été enlevé afin que je puisse trouver une solution pour racheter le crédit pour une durée de 3 mois avec 1.000 € par mois à verser avant le remboursement de la totalité soit environ 200.000 €. J'ai procédé au règlement des 1.000 euros par mois sans pour autant avoir trouvé la solution pour racheter le crédit. Un protocole d'accord, avec une reconnaissance de dettes, m'a été ensuite proposé pour un échéancier de 200 mensualités que j'ai contracté par le paiement de 1.000 euro par mois depuis 2019.

La société MCS recouvrement a ensuite racheté la créance à la banque SG et, aujourd'hui, il ont demandé une inscription hypothèque sur un autre bien alors que je n'ai manqué aucune échéance à ce jour et qu'il y a déjà une hypothèque sur le bien acheté avec le crédit.

Mes questions consistent à savoir s'ils ont réellement le droit de me réclamer la somme totale alors que j'ai un protocole d'accord avec la Société Générale avant le rachat des créances ? Le fichage FICP par la banque SG après l'avoir enlevé est il légal ?

Ai-je la possibilité de demander à racheter au prix où ils ont racheté la créance ?

Merci.